

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2016 A 20 HEURES 30

**PRESENTS** : Jean-Marie IPUTCHA, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILCOU, Michel EZCURRA, Virginie ARHANCET, Gérard BRUAT, Louis BONNAUD-DELAMARE, Jean-Paul NOTON, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Françoise ELIZALDE, Sophie FREGONESE, Pantxika MACHICOTE, Panpi DIRASSAR, Kattin DOYHARCABAL, Maïté ETCHELECU.

**Ayant donné procuration** :

Etienne HARGAIN à Panpi DIRASSAR, Jean-Marc LABISTE à Virginie ARHANCET, Christine CELHAY à Kattin DOYHARCABAL.

Madame ARHANCET a été désignée secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte-rendu de la réunion précédente et le soumet à son approbation. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions qu'il a prise en vertu des délégations reçues du Conseil Municipal :

- **1<sup>er</sup> février** :
  - avenant de transfert du marché pour le lot 3 de la Maison du Piment : transfert de l'entreprise SARL DOMITECH à la SARL MAITRICUBE, les clauses du marché sont inchangées.
  - lancement de la consultation pour les travaux de création de trottoirs sur la RD 918
- **17 février** :
  - signature d'un contrat de maintenance annuel pour le logiciel de la bibliothèque : 304 € HT
  - avenant n° 2 au lot 8 Maison du Piment : avec la SAS CAPET, alimentations électriques supplémentaires pour 2 448.78 € TTC
  - avenant n° 1 au lot 9 Maison du Piment : avec l'entreprise COFELY-AXIMA : modification des gaines de soufflage de l'accueil et ajout climatisation dans les bureaux pour 6 123.36 € TTC
  - avenant n° 1 au lot 3 Maison du Piment avec MAITRICUBE : installation d'une gâche électrique pour 288 € TTC
- **29 février** :
  - signature avenant au contrat d'assurance sur les véhicules à moteur pour assurer ponctuellement la mini pelle prêtée par USTARITZ : 5.69 € TTC

- **4 mars :**
  - attribution à l'entreprise SOBAMAT du marché pour la création des trottoirs le long RD 918 pour un montant de 227 760 € TTC
- **7 mars :**
  - avenant n° 1 au lot 5 Maison du Piment avec l'entreprise C'BASQUE, doublage de parois anciennes et création de faux-plafonds pour un montant de 3 214.80 € TTC
- **22 mars :**
  - avenant n° 4 au lot 1 Maison du Piment avec USTABAT pour des travaux supplémentaires d'aménagements extérieurs pour 3 515.50 € TTC
  - avenant n° au lot 4 Maison du Piment avec ATRIUM pour création d'une trappe technique et réparation de vitrages pour 645.12 € TTC

### **1 – Signature d'un avenant à la convention d'occupation du centre équestre de Lapitza**

l'avenant a pour objet de transférer la convention au nom de l'EARL « POTTA » récemment créée par Monsieur AMILIBIA. Ce dernier demeure le gérant. L'objet de l'EARL est l'élevage de chevaux et autres équidés, la vente de produits issus de l'élevage d'équidés et, à titre accessoire, la location du domaine pour des événements.

Monsieur LAVIGNE explique que le preneur a déjà réalisé beaucoup de travaux intérieurs qui sont bien faits. Il a en outre de nombreux projets dont une collaboration avec le camping. La Commune a procédé à la remise en état des clôtures, et doit encore effectuer quelques petits travaux.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2 – Demande d'obtention de la dénomination de commune touristique**

L'arrêté accordant la dénomination de commune touristique est caduque depuis la fin d'Octobre 2015. Le Conseil sollicite donc à nouveau cette dénomination et charge Monsieur le Maire d'établir le dossier correspondant.

Monsieur DIRASSAR précise que cela permet aux commerces d'ouvrir le dimanche.

Monsieur BONNAUD-DELAMARE ajoute que le fait d'être reconnu commune touristique permet à la commune de bénéficier de la prise en charge par le Conseil Départemental du solde restant à payer par la Commune, si celle-ci décide d'installer une borne de recharge des véhicules électriques. Ce type d'installation est en outre pris en charge à 80 % par le SDEPA.

**Adopté à l'unanimité**

### **3 – Convention d'utilisation du Trinquet Ezpela par l'école de pelote**

Monsieur LAVIGNE explique que cette convention est mise en place suite à la demande de l'Association Napurrak qui organise l'école de pelote et ne trouvait pas normal de payer la location du trinquet, dans la mesure où les autres clubs de la Commune ne paient pas les installations qu'ils utilisent. Le trinquet étant loué et géré par un privé, il est mis en place cette convention pour que la location soit directement payée par la Commune.

Monsieur LAVIGNE précise que comme jusqu'à présent seules seront facturées les heures d'utilisation durant lesquelles la lumière est nécessaire au tarif de 20 € de l'heure. Jusqu'à cette année, la Commune versait une subvention à l'association Napurak pour compenser le coût de cette location, dorénavant elle réglera directement les factures à la fin de la saison d'utilisation.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4 – Echange de terrains près de la passerelle piétonne**

Afin de régulariser les accès à la passerelle piétonne, il convient de procéder aux échanges de terrains suivants :

- les consorts HIRIART cèdent à la Commune la parcelle AT 98 d'une surface de 580 m<sup>2</sup>,
- la Commune cède aux consorts HIRIART les parcelles AT 93 et AT 96 pour une surface de 100 m<sup>2</sup>.

Le prix du m<sup>2</sup> étant fixé à 0.30 €, cet échange donnera lieu au versement d'une soulte de 144 € au profit des consorts HIRIART. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5 – Personnel communal : suppression et création d'un poste**

Cette délibération est reportée à une réunion ultérieure car il faut au préalable que le projet de suppression du poste d'un agent qui a pris sa retraite et la création d'un poste avec un temps de travail supérieur à celui supprimé soit examiné et approuvé par le Comité Technique Intercommunal.

#### **6 – Demande d'un fonds de concours**

Comme cela se fait déjà dans certaines intercommunalités, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de répartir entre les communes membres une partie des fonds de la Communauté sachant que cet argent est venu des communes. Ce sont donc environ 8 millions d'euros qui seront répartis en fonction de différents critères dont un lié à la population et qui financeront des projets d'investissement à mettre en œuvre en 2016 et 2017. Pour la Commune, c'est environ 583 000 euros qui viendront financer les projets communaux.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7 – Approbation du rapport de la CLECT**

Monsieur LAVIGNE présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Celui-ci propose une augmentation des attributions de compensation pour tenir compte du dynamisme et de l'évolution des ressources fiscales de la Communauté de Communes Errobi. Cette attribution de compensation, qui a été diminuée lors des transferts de charges notamment celles liées à la compétence culture, sera cette année augmentée d'environ 40 % par rapport à l'attribution calculée en 2011. Le montant définitif de l'année 2016 n'est pas encore calculé, il devra tenir compte du transfert de la compétence petite enfance. Il sera toutefois supérieur à celui de 2015.

**Adopté à l'unanimité**

## **8 – Avis sur le projet d'arrêté de périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays**

### **Basque**

Monsieur le Maire fait état du projet de périmètre proposé par le Préfet pour la future Communauté d'Agglomération Pays Basque. Suite à la première consultation des conseils municipaux, différents groupes de travail se sont réunis pour réfléchir à la mise en place de ce nouvel EPCI et les principales craintes qui en sont ressorties tiennent à la fiscalité et à la gouvernance. Pour ce qui concerne la fiscalité, un système de neutralisation permettra de réduire l'impact. Il est prévu que les ménages ne seront pas du tout impactés. Il demande ensuite au Conseil de se prononcer sur ce projet.

### **Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire remercie le Conseil de ce vote dont il est très content.

### **DIVERS**

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 avril à 20 heures 30 et sera consacré au vote des budgets,
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est convoqué devant le Tribunal Correctionnel le 26 avril prochain, dans le cadre de la plainte déposée contre l'association Napurrak pour les travaux faits à la montagne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 15

Fait à Espelette, le 4 avril 2016

Le Maire,

